



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Bouches-du-Rhône



# Bulletin départemental

n° 259

du 06 juin 2024

## Sommaire

<b>Division des Personnels Enseignants</b>	
○ Note de service : Mouvement complémentaire intra-départemental sur postes à profil (PAP) des enseignants du premier degré - Rentrée scolaire 2024.	3
○ Annexe_ Liste des postes à compétences particulières- Rentrée scolaire 2024	4



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Bouches-du-Rhône

Division  
Des Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré

Bureau des actes collectifs – DPE2

Affaire suivie par :  
Jean-Claude MASINI  
Tél : 04 91 99 67 52  
Mél : ce.dpe13-chef2@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard Charles Nédélec  
13231 Marseille Cedex 1

Marseille, le 30 mai 2024

Le Directeur académique des Services de l'Éducation  
Nationale

A

Mesdames et messieurs les instituteurs et professeurs des  
écoles

S/c :

- Mmes et MM. les inspecteurs de l'éducation nationale
- Mmes et MM. les principaux de collège

**Objet : Mouvement complémentaire intra-départemental sur postes à profil (PAP) des enseignants du premier degré - Rentrée scolaire 2024.**

La présente note de service a pour objet de préciser la procédure complémentaire de candidature au mouvement PAP des enseignants du premier degré organisé en vue de la rentrée scolaire 2024.

Les enseignants qui désirent participer à ce mouvement départemental doivent obligatoirement adresser leur candidature (lettre de motivation, CV, titre ou diplôme le cas échéant) au responsable identifié sur la fiche de poste pour **le mardi 11 juin 2024**, délai de rigueur.

**1/ Listes des postes proposés**

Les fiches de poste publiées sont annexées à la présente note de service. La sélection des candidats est assurée par une commission et un entretien visant à apprécier la candidature et le profil des candidats.

**2/ Procédure d'affectation**

Ces postes correspondent à des postes identifiés comme vacants à la rentrée scolaire 2024. Par nature, les postes à profil ne sont pas publiés au mouvement.

Il est rappelé qu'en cas de recrutement sur l'un des postes à profil proposés à l'occasion de cette campagne, la nomination est réputée prioritaire sur toutes autres affectations précédemment notifiées.

**3/ Calendrier et communication**

Un dossier est recevable dès lors que les pièces exigées sont fournies et que le candidat possède le cas échéant les titres ou diplômes nécessaires à l'obtention du poste (précisés sur la fiche de poste correspondante).

Les candidats dont les profils sont recevables seront convoqués à un entretien par le président de la commission ad hoc. Les entretiens auront lieu avant la fin du mois de juin 2024.

Les résultats seront communiqués par mail par la division des personnels enseignants. Si l'enseignant est retenu au même rang sur plusieurs postes, il doit impérativement confirmer le poste choisi. Le choix est définitif.

Les enseignants sélectionnés sur un poste au mouvement PAP seront destinataires d'une notification d'affectation sous réserve de la détention des titres ou diplômes requis.

**Le directeur académique**

**Jean-Yves BESSOL**

**Mouvement intra-départemental sur postes à compétences particulières (PCP)  
des enseignants du premier degré**

ANNEXE - Liste des postes à compétences particulières Rentrée scolaire 2024

I- Postes à Profil (PAP)

Référence fiche de poste	Intitulé du poste
PAP2024-027-CPC ISTRES	CPC ISTRES
PAP2024-028-CPC MARIGNANE	CPC MARIGNANE
PAP2024-029-CPC ST MARTIN	CPC SAINT MARTIN
PAP2024-030-CPC ST REMY	CPC SAINT REMY
PAP2024-031-CPC MARTIGUES	CPC MARTIGUES
PAP2024-032-CPC MARSEILLE LE MERLAN	CPC MARSEILLE LE MERLAN
PAP2024-033-COORDO REP+ MARSEILLE LE MERLAN	COORDONNATEUR REP+ MARSEILLE LE MERLAN
PAP2024-034-COORDO REP+ MARSEILLE LE CANET	COORDONNATEUR REP+ MARSEILLE LE CANET
PAP2024-035-COORDO REP+ MARSEILLE JOLIETTE	COORDONNATEUR REP+ MARSEILLE JOLIETTE
PAP2024-036-CITE EDUCATIVE MARSEILLE LE MERLAN	CITE EDUCATIVE MARSEILLE LE MERLAN
PAP2024-037- FORM REP+	FORMATEUR ACADEMIQUE EDUCATION PRIORITAIRE (FAEP)
PAP2024-038-ERUN TNE	Enseignant Référent pour les Usages du Numérique (ERUN) TNE 13
PAP2024-039-ERUN TNE	Enseignant Référent pour les Usages du Numérique (ERUN) TNE 13
PAP2024-040-ERUN TNE	Enseignant Référent pour les Usages du Numérique (ERUN) TNE 13
PAP2024-041-COORDO REP+_FORM REP+	COORDONNATEUR REP+ MARSEILLE ESTAQUE / FORMATEUR ACADEMIQUE EDUCATION PRIORITAIRE (FAEP)

II- Postes à Profil ASH (PAP-ASH)

Référence fiche de poste	Intitulé du poste
PAP2024-009-MDPH	MDPH
PAP2024-010-MDPH	MDPH
PAP2024-011-CPUE IME LE COLOMBIER	COORDONNATEUR UNITE ENSEIGNEMENT IME LE COLOMBIER
PAP2024-012-CPUE ITEP MOISSONS NOUVELLES	CPUE ITEP MOISSONS NOUVELLES
PAP2024-013-ERSEH SEI ULIS SEGPA	ERSEH SEI AFFECTATION SEGPA
PAP2024-014-UEE CLG POUR EEAP	ENSEIGNANT EN UEE-EEAP
PAP2024-015-UEEA SALON	Enseignant en unité d'enseignement autisme en élémentaire UEEA

## FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	<b>PAP2024-027-CPC ISTRES</b>
	INTITULE DU POSTE	<b>Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription d'Istres</b>
	PLACE DU POSTE	Poste est implanté dans les locaux de l'Inspection de l'Éducation nationale d'Istres, place Jean Moulin, 13800 ISTRES
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur (circulaire n°2015-114 du 1/07/2015 publiée au BO n°30 du 20 juillet 2015). Son action s'inscrit dans le cadre de travail de circonscription arrêté par l'IEN. La circonscription d'Istres comprend trois communes : Istres, Saint-Mitre-les-Remparts, Fos-sur-Mer. Un REP sur Istres dans les quartiers situés au sud de la ville.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement pédagogique des enseignants du 1<sup>er</sup> degré.</li> <li>• Contribution à la formation initiale et continue des enseignants.</li> <li>• Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative.</li> </ul>
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre et suivre les « constellations mathématiques » en tant que Référent mathématiques de circonscription.</li> <li>• Aider à la mise en place et suivi des projets EPS.</li> <li>• Mettre en place des suivis individualisés (accompagnement des enseignants débutants, aide à la préparation du CAFIPEMF)</li> <li>• Assurer le Partenariat avec les communes de la circonscription et représenter l'institution.</li> <li>• Animer et participer à divers groupes de travail, en fonction des priorités de la circonscription (évaluations nationales, climat scolaire, EBEP etc.) mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques (missions départementales, actions de réseau).</li> <li>• Dynamiser les pratiques de projet, apporter son concours à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de projets d'école, accompagner et soutenir les actions innovantes.</li> <li>• Apporter son concours au suivi des projets des écoles relevant de la circonscription.</li> <li>• Prendre part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de la circonscription ou du département.</li> </ul>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines, de leur didactique et des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées, en particulier en français et en mathématiques.</li> <li>• Avoir des connaissances didactiques et pédagogiques approfondies en mathématiques et en EPS (ou s'engager à développer ces connaissances).</li> <li>• Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission.</li> <li>• Savoir se positionner auprès des équipes enseignantes de façon loyale vis-à-vis de la politique éducative institutionnelle et du pilotage pédagogique de l'IEN.</li> <li>• Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication tout en sachant affirmer les choix institutionnels.</li> <li>• Posséder une aptitude au travail en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service. Se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.</li> <li>• Posséder une aptitude assurée en communication écrite et orale. Proposer des réponses contextualisées et réalisables.</li> <li>• Maîtriser les outils numériques et les outils d'ingénierie de formation.</li> </ul>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire d'un CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.

<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
<b>CONTACT</b>	Jean-François GALLAIS IEN Istres - <a href="mailto:ce.0132365a@ac-aix-marseille.fr">ce.0132365a@ac-aix-marseille.fr</a>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2024-028-CPC MARIGNANE</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Conseiller Pédagogique de circonscription composée d'écoles relevant de l'éducation prioritaire</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale à Marignane
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	<p>Circulaire n°2015-114 du 1/07/2015 publiée au BO du 20 juillet 2015 : missions de conseillers pédagogiques du premier degré. Le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN. Ce poste nécessite de la disponibilité.</p> <p>La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il devra pouvoir se déplacer dans les écoles pour aider les équipes et les enseignants à la mise en œuvre d'actions pédagogiques.</p>
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être référent du dossier des dédoublements des classes de GS, CP et CE1 : 100% réussite en lien avec le « plan maternelle »</li> <li>- Accompagner les PE dans la gestion d'élèves à comportement déviant, troubles du comportement (qualification CAPPEI appréciée)</li> <li>- Assurer un rôle d'aide et de conseils auprès des enseignants (formation continue)</li> <li>- Accompagner les débutants T1, T2, T3 et contractuels</li> <li>- Concevoir et conduire des actions de formation initiale et continue (animations pédagogiques, stages, constellations, interventions ponctuelles, formation magistère) répondant au cahier des charges départemental et académiques notamment dans le cadre des mesures prises dans la refondation de l'éducation prioritaire.</li> <li>- Mettre en cohérence les liaisons inter-degrés, inter-cycles et inter-établissements (écoles et collèges).</li> <li>- Promouvoir des espaces et modalités de travail en équipe faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations et incluant le recours aux ressources numériques.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les enseignants (PE néo et titulaires) dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs informations...) et la mise en œuvre des programmes.</li> <li>- Contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenues au plan local, départemental, national.</li> <li>- Apporter son concours à la préparation des collègues qui se présentent à des examens professionnels, tel que le CAFIPEMF ou CAPPEI.</li> <li>- Assurer le suivi des dossiers confiés par l'inspecteur de l'éducation nationale</li> <li>- Représenter l'inspecteur de l'éducation nationale à sa demande</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer de bonnes connaissances des problématiques de l'éducation prioritaire.</li> <li>- Connaître les dispositifs favorisant la réussite des élèves de GS/CP/CE1 (classes dédoublées, le cas échéant co-enseignements)</li> <li>- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général.</li> <li>- Être organisé, méthodique, toujours curieux, quant aux innovations pédagogiques et techniques.</li> <li>- Avoir le sens du contact.</li> <li>- Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions</li> <li>- Avoir un excellent positionnement institutionnel</li> <li>- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	- Être titulaire du CAFIPEMF
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet Un entretien aura lieu devant une commission de recrutement. Le choix se fera sur la base du profil recherché.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service enseignant du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	<b>CONTACT</b>	Martine ANTOINE IEN CCPD Marignane - <a href="mailto:ce.0131525m@ac-aix-marseille.fr">ce.0131525m@ac-aix-marseille.fr</a>



## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2024-029-CPC ST MARTIN</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription Saint Martin de Crau</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Poste est implanté dans les locaux de l'Inspection de l'Éducation nationale de Saint Martin de Crau
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur (circulaire n°2015-114 du 1/07/2015 publiée au BO n°30 du 20 juillet 2015). Son action s'inscrit dans le cadre de travail de circonscription arrêté par l'IEN. La circonscription de Saint MARTIN DE CRAU comprend 14 communes :
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement pédagogique des enseignants du 1<sup>er</sup> degré.</li> <li>• Contribution à la formation initiale et continue des enseignants.</li> <li>• Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre et suivre les « constellations mathématiques » en tant que Référent mathématiques de circonscription.</li> <li>• Organiser et conduire des animations pédagogiques dans le cadre de la formation continue en circonscription</li> <li>• Mettre en place des suivis individualisés (accompagnement des enseignants débutants, aide à la préparation du CAFIPEMF)</li> <li>• Assurer le Partenariat avec les communes de la circonscription et représenter l'institution.</li> <li>• Participer aux objectifs de réseaux (Conseil écoles collège, commission de liaison...).</li> <li>• Animer et participer à divers groupes de travail, en fonction des priorités de la circonscription (évaluations nationales, climat scolaire, EBEP etc.) mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques (missions départementales, actions de réseau).</li> <li>• Dynamiser les pratiques de projet, apporter son concours à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de projets d'école, accompagner et soutenir les actions innovantes.</li> <li>• Apporter son concours au suivi des projets des écoles relevant de la circonscription.</li> <li>• Prendre part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de la circonscription ou du département.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines, de leur didactique et des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées, en particulier en français et en mathématiques.</li> <li>• Avoir des connaissances didactiques et pédagogiques approfondies en mathématiques (ou s'engager à développer ces connaissances).</li> <li>• Capacité à concevoir et conduire des actions de formation</li> <li>• Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission.</li> <li>• Savoir se positionner auprès des équipes enseignantes de façon loyale vis-à-vis de la politique éducative institutionnelle et du pilotage pédagogique de l'IEN.</li> <li>• Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication tout en sachant affirmer les choix institutionnels.</li> <li>• Posséder une aptitude au travail en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service. Se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.</li> <li>• Posséder une aptitude assurée en communication écrite et orale. Proposer des réponses contextualisées et réalisables.</li> <li>• Maîtriser les outils numériques et les outils d'ingénierie de formation.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Être titulaire d'un CAFIPEMF
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	<b>CONTACT</b>	Guichard Céline IEN Saint Martin de Crau <a href="mailto:ce.0133330z@ac-aix-marseille.fr">ce.0133330z@ac-aix-marseille.fr</a> 04 90 47 39 63

## FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE		PAP-030-CPC ST REMY	
		RÉFÉRENCE	
		INTITULE DU POSTE	<b>Conseiller pédagogique de circonscription</b>
PLACE DU POSTE		<b>Circonscription premier degré Saint-Rémy de Provence</b>	
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 (Missions des conseillers pédagogiques du premier degré). Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses missions sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.	
	MISSIONS	Le conseiller pédagogique de circonscription est un formateur de qui accompagne les enseignants dans le perfectionnement de leur pratique pédagogique et les aide à rechercher l'efficacité de leur enseignement tout en respectant leur professionnalité.	
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer au déploiement du plan de formation de circonscription (constellations et animations pédagogiques), académique et national en fonction des priorités (plan maternelle, plan laïcité, plan mathématique, plan français, lutte contre le harcèlement...)</li> <li>- Former les enseignants aux gestes professionnels adaptés à l'âge et au développement des enfants.</li> <li>- Soutenir les équipes enseignantes dans la mise en œuvre des priorités.</li> <li>- Accompagner des débutants (FSTG, T1, T2, T3).</li> <li>- Contribuer à la formation inter-degrés (conseils école-collège).</li> <li>- Secondier l'IEN dans l'accompagnement renforcé des enseignants en éducation prioritaire - Collaborer avec le coordonnateur REP.</li> <li>- Être un membre actif du pôle ressource de circonscription piloté par l'IEN – Collaborer avec les acteurs de l'école inclusive.</li> <li>- Intervenir directement auprès des enseignants dans la mise en œuvre de l'école inclusive.</li> <li>- Participer au contrôle de l'IEF avec l'IEN.</li> <li>- Aider à l'élaboration de projets innovants et suivre le déploiement des projets NEFE sous-couvert de l'IEN (suivi pédagogique et administratif).</li> <li>- Contribuer à la mise en place de projets éducatifs en lien avec les partenaires.</li> <li>- Participer à des groupes de travail départementaux – Coopérer avec des pairs.</li> </ul>	
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité à se former tout au long de la vie - Connaissances à jour des ressources institutionnelles - Connaissances didactiques affirmées.</li> <li>- Compétences cognitives (maîtrise de soi), émotionnelles (gérer son stress), sociales (communiquer de façon constructive, développer des relations constructives, dépasser les difficultés) - Excellente communication orale et écrite.</li> <li>- Être capable de créer des synergies au sein des équipes - Aimer travailler en équipe.</li> <li>- Sens de l'organisation et rigueur - Disponibilité - Réactivité et hauteur de vue.</li> </ul>	
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS	Être titulaire du CAFIPEMF	
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.	
	REGIME HORAIRE	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures	
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.	
	CONTACT	Elsa PELESTOR-VALETTE - IEN de circonscription - ce.0133001s@ac-aix-marseille.fr	

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2024-031-CPC MARTIGUES</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription de Martigues</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	<b>Circonscription composée d'écoles relevant de l'éducation prioritaire renforcée.</b> Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale de Martigues Chemin de la Vierge, 13500 Martigues.
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement pédagogique des enseignants du premier degré et des équipes d'école</li> <li>- Contribution à la formation initiale et continue des enseignants.</li> <li>- Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement et suivi des FSTG et néo-titulaires</li> <li>- Accompagnement des équipes d'école</li> <li>- Mise en œuvre de la formation continue :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation et suivi des animations pédagogiques hors « constellations »</li> <li>• Suivi des « constellations »</li> <li>• Accompagnement des équipes pédagogiques en fonction des besoins et des demandes</li> </ul> </li> <li>- Participation aux actions inter-degrés avec les collèges de la circonscription (conseil école/collège, conseil de cycle 3)</li> <li>- Participation au contrôle de l'IDF</li> <li>- Gestion et organisation des projets culturels et des partenariats (PEAC)</li> <li>- Relations avec les structures culturelles municipales</li> <li>- Conseil auprès de l'IEN et mise en œuvre des politiques éducatives.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une bonne connaissance du système éducatif</li> <li>- Maîtrise didactique des domaines disciplinaires enseignés dans le premier degré</li> <li>- Une bonne connaissance de la psychologie et de l'approche développementale de l'enfant</li> <li>- Maîtrise de l'ingénierie de la formation</li> <li>- Maîtrise de l'ingénierie pédagogique</li> <li>- Compétence de conseil et de conduite d'entretien</li> <li>- Etre capable de travailler en équipe</li> <li>- Sens de la discrétion et respect de la confidentialité</li> <li>- Capacité d'adaptation et sens du relationnel.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Etre titulaire du CAFIPEMF
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	<b>CONTACT</b>	Mme ARGENCE IEN Martigues 04 42 80 31 81 <a href="mailto:ce.0131314h@ac-aix-marseille.fr">ce.0131314h@ac-aix-marseille.fr</a>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2024-032-CPC MARSEILLE LE MERLAN</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Conseiller pédagogique de circonscription Circonscription de Marseille le Merlan</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Poste implanté dans les locaux de l'Inspection de l'Éducation nationale de Marseille le Merlan, Mairie 13 <sup>e</sup> -14 <sup>e</sup> 72 rue Paul COXE Marseille 14 <sup>e</sup>
<b>MISSIONSETCOMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur (circulaire n°2015-114 du 1/07/2015 publiée au BO n°30 du 20 juillet 2015). Son action s'inscrit dans le cadre de travail de circonscription arrêté par l'IEN.
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement pédagogique des enseignants du 1<sup>er</sup> degré.</li> <li>• Contribution à la formation initiale et continue des enseignants.</li> <li>• Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre et suivre les « constellations mathématiques » en tant que Référent mathématiques de circonscription.</li> <li>• Mettre en œuvre et suivre les « constellation français ».</li> <li>• Aider à la mise en place et suivi des projets EPS.</li> <li>• Aider à la mise en place des voyages scolaires.</li> <li>• Participer au suivi des missions du Pacte.</li> <li>• Participer au contrôle de l'instruction de la famille.</li> <li>• Assurer le Partenariat avec les communes de la circonscription et représenter l'institution.</li> <li>• Animer et participer à divers groupes de travail, en fonction des priorités de la circonscription (évaluations nationales, 100% réussite) mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques (missions départementales, actions de réseau).</li> <li>• Dynamiser les pratiques de projet, apporter son concours à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de projets d'école, accompagner et soutenir les actions innovantes.</li> <li>• Accompagner et suivre les écoles investies dans les projets MEG et NEFE, en lien avec les CPD et partenaires.</li> <li>• Contribuer à la mise en œuvre des priorités de l'EP.</li> <li>• Prendre part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de la circonscription ou du département.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une expérience dans l'Éducation prioritaire.</li> <li>• Posséder des connaissances didactiques et pédagogiques approfondies en mathématiques et en EPS (ou s'engager à développer ces connaissances).</li> <li>• Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission.</li> <li>• Savoir se positionner auprès des équipes enseignantes de façon loyale vis-à-vis de la politique éducative institutionnelle et du pilotage pédagogique de l'IEN.</li> <li>• Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication tout en sachant affirmer les choix institutionnels.</li> <li>• Posséder une aptitude au travail en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service. Se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.</li> <li>• Posséder une aptitude assurée en communication écrite et orale. Proposer des réponses contextualisées et réalisables.</li> <li>• Maîtriser les outils numériques et les outils d'ingénierie de formation.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Être titulaire d'un CAFIPEMF
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	<b>CONTACT</b>	Béatrice DOMOISON IEN Marseille le Merlan <a href="mailto:ce.0131297p@ac-aix-marseille.fr">ce.0131297p@ac-aix-marseille.fr</a> Tel : 04.91.55.42.28

## FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	<b>PAP2024-033-COORDO REP+ MARSEILLE LE MERLAN</b>
	INTITULE DU POSTE	<b>COORDONNATEUR REP+ (Poste à 2x50%)</b> Secteur collège Edmond Rostand - 50% Secteur collège Auguste Renoir - 50% Circonscription Marseille Le Merlan
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous l'autorité conjointe des co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire renforcé (inspecteur du premier degré, IEN Marseille Le Merlan et chefs d'établissement, collèges E. Rostand et A. Renoir).
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	La fonction de coordonnateur a été créée afin de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement.
	MISSIONS	Le coordonnateur est particulièrement chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées par les co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire, en lien avec l'IA-IPR référent.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir des liaisons fonctionnelles entre les cycles (1er et 2nd degrés).</li> <li>- Accompagner les équipes d'école et de collège.</li> <li>- Suivre et accompagner l'évaluation du projet du réseau.</li> <li>- Aider à l'organisation et l'animation pédagogique des réseaux.</li> <li>- Aider à l'organisation et au suivi des journées de formation/concertation REP+.</li> <li>- Elaborer et diffuser des documents de travail, instruire et suivre les dossiers, organiser les réunions institutionnelles.</li> <li>- Assurer la circulation de l'information relative à l'éducation prioritaire.</li> <li>- Actualiser et suivre les liaisons avec les partenaires (services de l'Etat, collectivités locales, associations...) en particulier dans le cadre de la Politique de la Ville.</li> <li>- Suivre des actions d'accompagnement à la scolarité.</li> </ul>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du fonctionnement du système éducatif 1er degré comme 2nd degré.</li> <li>- Capacité à travailler en équipe.</li> <li>- Capacité à coopérer avec des personnels de statuts et missions variés.</li> <li>- Savoir adopter le bon positionnement.</li> <li>- Avoir une très bonne maîtrise des outils numériques.</li> </ul>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Bonne expérience en éducation prioritaire souhaitée. La détention d'un CAFIPEMF constitue une réelle valeur ajoutée.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	CONTACT	Principale du Collège Edmond Rostand : <a href="mailto:ce.0131260z@ac-aix-marseille.fr">ce.0131260z@ac-aix-marseille.fr</a> Principale du Collège Auguste Renoir : <a href="mailto:ce.0131261a@ac-aix-marseille.fr">ce.0131261a@ac-aix-marseille.fr</a> IEN Le Merlan : <a href="mailto:ce.0131297p@ac-aix-marseille.fr">ce.0131297p@ac-aix-marseille.fr</a>



## FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	<b>PAP2024-034-COORDO REP+ MARSEILLE LE CANET</b>
	INTITULE DU POSTE	<b>COORDONNATEUR REP+ Secteur collège Massenet</b> Circonscription Marseille Le Canet
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous l'autorité conjointe des co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire renforcé (inspecteur du premier degré, IEN Marseille Le Canet et chef d'établissement, collège Massenet).
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	La fonction de coordonnateur a été créée afin de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement.
	MISSIONS	Le coordonnateur est particulièrement chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées par les co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire, en lien avec l'IA-IPR référent.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir des liaisons fonctionnelles entre les cycles (1er et 2nd degrés).</li> <li>- Accompagner les équipes d'école et de collège.</li> <li>- Suivre et accompagner l'évaluation du projet du réseau.</li> <li>- Aider à l'organisation et l'animation pédagogique des réseaux.</li> <li>- Aider à l'organisation et au suivi des journées de formation/concertation REP+.</li> <li>- Elaborer et diffuser des documents de travail, instruire et suivre les dossiers, organiser les réunions institutionnelles.</li> <li>- Assurer la circulation de l'information relative à l'éducation prioritaire.</li> <li>- Actualiser et suivre les liaisons avec les partenaires (services de l'Etat, collectivités locales, associations...) en particulier dans le cadre de la Politique de la Ville.</li> <li>- Suivre des actions d'accompagnement à la scolarité.</li> </ul>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du fonctionnement du système éducatif 1er degré comme 2nd degré.</li> <li>- Capacité à travailler en équipe.</li> <li>- Capacité à coopérer avec des personnels de statuts et missions variés.</li> <li>- Savoir adopter le bon positionnement.</li> <li>- Avoir une très bonne maîtrise des outils numériques.</li> </ul>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Bonne expérience en éducation prioritaire souhaitée. La détention d'un CAFIPEMF constitue une réelle valeur ajoutée.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	CONTACT	Principale du Collège Massenet : ce.0132207d@ac-aix-marseille.fr IEN Le Canet : ce.0131305y@ac-aix-marseille.fr

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2024-035-COORDO REP+ MARSEILLE JOLIETTE</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>COORDONNATEUR REP+ Secteur collège Vieux Port</b> Circonscription Marseille Joliette
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le poste est placé sous l'autorité conjointe des co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire renforcé (inspecteur du premier degré, IEN Marseille Joliette et chef d'établissement, collège Vieux Port).
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	La fonction de coordonnateur a été créée afin de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement.
	<b>MISSIONS</b>	Le coordonnateur est particulièrement chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées par les co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire, en lien avec l'IA-IPR référent.
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir des liaisons fonctionnelles entre les cycles (1er et 2nd degrés).</li> <li>- Accompagner les équipes d'école et de collège.</li> <li>- Suivre et accompagner l'évaluation du projet du réseau.</li> <li>- Aider à l'organisation et l'animation pédagogique des réseaux.</li> <li>- Aider à l'organisation et au suivi des journées de formation/concertation REP+.</li> <li>- Elaborer et diffuser des documents de travail, instruire et suivre les dossiers, organiser les réunions institutionnelles.</li> <li>- Assurer la circulation de l'information relative à l'éducation prioritaire.</li> <li>- Actualiser et suivre les liaisons avec les partenaires (services de l'Etat, collectivités locales, associations...) en particulier dans le cadre de la Politique de la Ville.</li> <li>- Suivre des actions d'accompagnement à la scolarité.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du fonctionnement du système éducatif 1er degré comme 2nd degré.</li> <li>- Capacité à travailler en équipe.</li> <li>- Capacité à coopérer avec des personnels de statuts et missions variés.</li> <li>- Savoir adopter le bon positionnement.</li> <li>- Avoir une très bonne maîtrise des outils numériques.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Bonne expérience en éducation prioritaire souhaitée. La détention d'un CAFIPEMF constitue une réelle valeur ajoutée.
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	<b>CONTACT</b>	Principale du Collège Vieux Port : ce.0130136c@ac-aix-marseille.fr IEN Joliette : ce.0131308b@ac-aix-marseille.fr

## FICHE DE POSTE A PROFIL

		PAP2024-036-CITE EDUCATIVE MARSEILLE LE MERLAN
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>COORDONNATEUR CITÉ ÉDUCATIVE (Poste à 2x50%)</b> Cité éducative Marseille 14 - Secteur Grand Saint-Barthélemy (Réseaux Manet et Pythéas) - 50% Cité éducative Marseille 14 - Secteur Bon secours, Les Rosiers, Marine Bleue (Réseaux Clair Soleil, Henri Wallon, Marie Laurencin) - 50%
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le poste est placé sous l'autorité des chefs d'établissement, chefs de file des cités éducatives (collège Manet et collège Clair Soleil)
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	La fonction de coordonnateur cité éducative a été créée afin d'assister le chef de file dans ses missions de gouvernance locale de la cité éducative en lien avec la Préfecture et la Ville.  Le coordonnateur cité éducative sera en relation avec l'animateur territorial de la cité éducative.
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à l'élaboration de la stratégie de fonctionnement et de développement de la cité éducative.</li> <li>- Accompagner le pilotage des actions avec les différents partenaires et participer à la fluidité de l'action et de la communication interinstitutionnelle.</li> <li>- Coordonner et assurer l'animation d'un réseau d'acteurs, en lien avec les différents partenaires.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire de la ressource diagnostic</li> <li>- Coconstruire des actions de la petite enfance à 25 ans dans tous les temps de l'enfant et du jeune.</li> <li>- Suivre et évaluer les actions mises en œuvre.</li> <li>- Mettre à jour les bases de données et les outils de suivi.</li> <li>- Rendre compte, communiquer sur l'évolution du projet de la cité éducative.</li> <li>- Etablir une veille sur les dispositifs, les acteurs clés et les projets phares du territoire.</li> </ul> Le coordonnateur cité éducative pourra être amené à assurer la représentation en cas d'absence du chef de file sur le territoire.
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Savoirs               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir connaissance du fonctionnement du système éducatif 1<sup>er</sup> degré et 2<sup>nd</sup> degré.</li> <li>- Connaître le fonctionnement des collectivités territoriales et des services de l'Etat.</li> <li>- Connaître le fonctionnement associatif.</li> <li>- Apporter une expertise par la connaissance du territoire, de ses acteurs, de ses enjeux.</li> </ul> </li> <li>➤ Savoir-faire               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler en équipe tout en faisant preuve d'autonomie sur les tâches opérationnelles.</li> <li>- Coopérer avec des personnels de statuts et missions variés.</li> <li>- Avoir une aisance rédactionnelle et oratoire.</li> <li>- Maîtriser les logiciels bureautiques de base.</li> </ul> </li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Bonne expérience en éducation prioritaire souhaitée.
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	<b>CONTACT</b>	M. Mairal, Proviseur des cités éducatives Académie Aix-Marseille <a href="mailto:fabien.mairal@ac-aix-marseille.fr">fabien.mairal@ac-aix-marseille.fr</a> <a href="mailto:ce.cellulepoled@ac-aix-marseille.fr">ce.cellulepoled@ac-aix-marseille.fr</a>



## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2024-037-FORM REP+</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Formateur académique éducation prioritaire (FAEP) 50%, Professeur des écoles Maître formateur itinérant (PEMFI) 50%</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	<p>Sous l'autorité de la correspondante académique éducation prioritaire auprès du recteur et de l'A-Dasen des Bouches-du-Rhône.</p> <p>Il travaille en étroite collaboration avec les co-pilotes des réseaux d'éducation prioritaire qu'il accompagne : <b>réseaux Henri Fabre, Frédéric Mistral, Miramaris, Ampère</b> et avec les équipes des circonscriptions qu'ils recouvrent <b>IEN Vitrolles, IEN Port de Bouc, IEN Miramas, IEN Arles.</b></p>
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	<p>Circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014 Circulaire n°2016-148 du 18-10-2016</p>
	<b>MISSIONS et FONCTIONS</b>	<p><b>Participer à la mise en œuvre des axes du référentiel de l'Éducation Prioritaire et de la politique académique.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Elaborer, préparer, animer et assurer le suivi d'actions de formation et d'accompagnement auprès des équipes de l'éducation prioritaire, 1er et 2nd degrés, selon les demandes émanant des copilotes des réseaux, en lien avec l'offre de formation REP+ au plan académique de formation et les axes définis à l'échelle départementale (notamment suivi des 100% réussite et des liaisons intercycles et interdegrés)</li> <li>Mettre en œuvre des actions inscrites au plan de formation de l'éducation prioritaire et dans la politique académique des réseaux écoles-établissements.</li> <li>Produire et partager des ressources et des expérimentations sur le site académique EP.</li> <li>Participation aux temps de travail collectifs et aux instances dans le 1er et le 2nd degré :</li> <li>Participer aux temps de concertation entre formateurs académiques éducation prioritaire, correspondante académique de l'éducation prioritaire, chargé de mission éducation prioritaire et enseignants chercheurs de l'INSPE.</li> <li>Participation à des événements départementaux, académiques et interacadémiques en lien avec l'éducation prioritaire.</li> </ul> <p><b>Participer à l'élaboration du plan de formation départemental et de circonscription quant à la formation, au suivi et à l'accompagnement collectifs et individuels des personnels 1<sup>er</sup> degré nouvellement nommés au sein des circonscriptions de rattachement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Personnels pédagogiques nouvellement nommés en REP+ et en REP.</li> <li>Personnels stagiaires</li> <li>Personnels néo-titulaires</li> </ul> <p>En lien avec l'équipe des circonscriptions qu'ils animent et sous la responsabilité des IEN.</p> <p><b>Les missions sont précisées dans une lettre de mission individuelle actualisée chaque année et font l'objet d'un rapport d'activité annuel.</b></p>
	<b>COMPETENCES</b>	<p>Expertise en pédagogie et didactique notamment sur les fondamentaux</p> <p>Compétences relationnelles.</p> <p>Compétences organisationnelles.</p> <p>Maîtrise des techniques informatiques et de communication.</p> <p>Disponibilité attendue.</p>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<p>Expérience en éducation prioritaire souhaitée.</p> <p>CAFIPEMF généraliste ou avec option recommandé</p>
	<b>NOMINATION</b>	<p>Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.</p>
	<b>REGIME HORAIRE</b>	<p>Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles</p> <p>Cadre réglementaire du service enseignants du 1<sup>er</sup> degré et 2<sup>nd</sup> degré non devant élèves.</p>
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.</p>
	<b>CONTACT</b>	<p><a href="mailto:odile.aubert@ac-aix-marseille.fr">odile.aubert@ac-aix-marseille.fr</a> <a href="mailto:stephane.ferraioli@ac-aix-marseille.fr">stephane.ferraioli@ac-aix-marseille.fr</a></p>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

		PAP2024-038-ERUN TNE
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant Référent pour les Usages du Numérique (ERUN) TNE 13</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Rattaché administrativement à la DSDEN à Marseille, l'ERUN TNE exerce ses fonctions sur l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône, sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN pilote du groupe départemental pour le Numérique éducatif.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL DE LA MISSION</b>	L'ERUN TNE contribue à la mise en œuvre des politiques nationales, académiques et départementales pour le développement du numérique éducatif, <b>notamment</b> dans le cadre de TNE13.
	<b>MISSIONS</b>	<p>L'ERUN TNE contribue principalement à la prise en main des outils numériques pédagogiques par les enseignants équipés, et à la formation plus générale au numérique des différents acteurs de l'Éducation nationale dans le cadre de divers plans de formation (circonscriptions, départementaux, académiques, réseaux...)</p> <p>Par ses compétences et ses missions, il contribue à renforcer auprès de ces acteurs, le cadre de confiance pour le développement des usages pertinents et responsables du numérique dans un cadre sécurisé.</p> <p>Il conduit des formations et des accompagnements de proximité (adaptation aux besoins) avec la possibilité de co-intervenir dans les classes avec les enseignants auprès des élèves. Il impulse et suit les expérimentations incluant le numérique par des observations et des interventions dans les classes des territoires où il exerce.</p> <p>L'ERUN TNE élabore et rédige des séquences pédagogiques, ainsi que des articles de valorisation sur les usages pertinents observés dans les écoles de son réseau, et contribue à leur publication sur les sites <b>pédagogiques</b> académiques. Il contribue, sous l'autorité du pilote départemental, au suivi des formations TNE ainsi qu'à celui des plans d'équipements des écoles, en lien avec l'Erund des circonscriptions concernées.</p> <p>L'ERUN TNE administre les inscriptions des enseignants dans le cadre du plan de formation TNE (inscriptions et suivis GAIA et SOFIA).</p> <p>En appui des inspecteurs des circonscriptions où il intervient, l'ERUN TNE accompagne et conseille les enseignants, directeurs, formateurs et équipes de circonscriptions sur des usages raisonnés du numérique éducatif.</p> <p>Aux côtés des ERUN des circonscriptions, il accompagne les collectivités sur les choix d'équipements, les ressources, la maintenance, l'organisation des locaux et la rédaction de projets. Il travaille avec les différents partenaires du numérique éducatif (DRANE, DSI, ...) pour accompagner l'évolution des usages numériques scolaires.</p>
	<b>FONCTIONS</b>	L'enseignant référent pour les usages du numérique est un enseignant du premier degré, exerçant à temps plein sur le territoire départemental, déchargé de son service d'enseignement.
	<b>QUALIFICATIONS REQUISES</b>	Le CAFIPEMF est vivement recommandé.
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>AFFECTATION ET SECTEUR D'INTERVENTION</b>	Affecté à la DSDEN13, l'ERUN TNE intervient sur le territoire départemental des Bouches du Rhône. Le poste à profil ne sera attribué qu'à titre provisoire pour trois années scolaires.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	<b>CONTACTS</b>	L'IEN pilote du groupe départemental pour le Numérique éducatif : <a href="mailto:ce.i-en-num13@ac-aix-marseille.fr">ce.i-en-num13@ac-aix-marseille.fr</a> L'A-DASEN : <a href="mailto:ce.i-en13@ac-aix-marseille.fr">ce.i-en13@ac-aix-marseille.fr</a>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

		PAP2024-039-ERUN TNE
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant Référent pour les Usages du Numérique (ERUN) TNE 13</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Rattaché administrativement à la DSDEN à Marseille, l'ERUN TNE exerce ses fonctions sur l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône, sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN pilote du groupe départemental pour le Numérique éducatif.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL DE LA MISSION</b>	L'ERUN TNE contribue à la mise en œuvre des politiques nationales, académiques et départementales pour le développement du numérique éducatif, <b>notamment</b> dans le cadre de TNE13.
	<b>MISSIONS</b>	<p>L'ERUN TNE contribue principalement à la prise en main des outils numériques pédagogiques par les enseignants équipés, et à la formation plus générale au numérique des différents acteurs de l'Éducation nationale dans le cadre de divers plans de formation (circonscriptions, départementaux, académiques, réseaux...)</p> <p>Par ses compétences et ses missions, il contribue à renforcer auprès de ces acteurs, le cadre de confiance pour le développement des usages pertinents et responsables du numérique dans un cadre sécurisé.</p> <p>Il conduit des formations et des accompagnements de proximité (adaptation aux besoins) avec la possibilité de co-intervenir dans les classes avec les enseignants auprès des élèves. Il impulse et suit les expérimentations incluant le numérique par des observations et des interventions dans les classes des territoires où il exerce.</p> <p>L'ERUN TNE élabore et rédige des séquences pédagogiques, ainsi que des articles de valorisation sur les usages pertinents observés dans les écoles de son réseau, et contribue à leur publication sur les sites <b>pédagogiques</b> académiques. Il contribue, sous l'autorité du pilote départemental, au suivi des formations TNE ainsi qu'à celui des plans d'équipements des écoles, en lien avec l'ErUN des circonscriptions concernées.</p> <p>L'ERUN TNE administre les inscriptions des enseignants dans le cadre du plan de formation TNE (inscriptions et suivis GAIA et SOFIA).</p> <p>En appui des inspecteurs des circonscriptions où il intervient, l'ERUN TNE accompagne et conseille les enseignants, directeurs, formateurs et équipes de circonscriptions sur des usages raisonnés du numérique éducatif.</p> <p>Aux côtés des ERUN des circonscriptions, il accompagne les collectivités sur les choix d'équipements, les ressources, la maintenance, l'organisation des locaux et la rédaction de projets. Il travaille avec les différents partenaires du numérique éducatif (DRANE, DSI, ...) pour accompagner l'évolution des usages numériques scolaires.</p>
	<b>FONCTIONS</b>	L'enseignant référent pour les usages du numérique est un enseignant du premier degré, exerçant à temps plein sur le territoire départemental, déchargé de son service d'enseignement.
	<b>QUALIFICATIONS REQUISES</b>	Le CAFIPEMF est vivement recommandé.
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>AFFECTATION ET SECTEUR D'INTERVENTION</b>	Affecté à la DSDEN13, l'ERUN TNE intervient sur le territoire départemental des Bouches du Rhône. Le poste à profil ne sera attribué qu'à titre provisoire pour trois années scolaires.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	<b>CONTACTS</b>	L'IEN pilote du groupe départemental pour le Numérique éducatif : <a href="mailto:ce.i-en-num13@ac-aix-marseille.fr">ce.i-en-num13@ac-aix-marseille.fr</a> L'A-DASEN : <a href="mailto:ce.i-en13@ac-aix-marseille.fr">ce.i-en13@ac-aix-marseille.fr</a>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

		PAP2024-040-ERUN TNE
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant Référent pour les Usages du Numérique (ERUN) TNE 13</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Rattaché administrativement à la DSDEN à Marseille, l'ERUN TNE exerce ses fonctions sur l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône, sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN pilote du groupe départemental pour le Numérique éducatif.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL DE LA MISSION</b>	L'ERUN TNE contribue à la mise en œuvre des politiques nationales, académiques et départementales pour le développement du numérique éducatif, <b>notamment</b> dans le cadre de TNE13.
	<b>MISSIONS</b>	<p>L'ERUN TNE contribue principalement à la prise en main des outils numériques pédagogiques par les enseignants équipés, et à la formation plus générale au numérique des différents acteurs de l'Éducation nationale dans le cadre de divers plans de formation (circonscriptions, départementaux, académiques, réseaux...)</p> <p>Par ses compétences et ses missions, il contribue à renforcer auprès de ces acteurs, le cadre de confiance pour le développement des usages pertinents et responsables du numérique dans un cadre sécurisé.</p> <p>Il conduit des formations et des accompagnements de proximité (adaptation aux besoins) avec la possibilité de co-intervenir dans les classes avec les enseignants auprès des élèves. Il impulse et suit les expérimentations incluant le numérique par des observations et des interventions dans les classes des territoires où il exerce.</p> <p>L'ERUN TNE élabore et rédige des séquences pédagogiques, ainsi que des articles de valorisation sur les usages pertinents observés dans les écoles de son réseau, et contribue à leur publication sur les sites <b>pédagogiques</b> académiques. Il contribue, sous l'autorité du pilote départemental, au suivi des formations TNE ainsi qu'à celui des plans d'équipements des écoles, en lien avec l'ErUN des circonscriptions concernées.</p> <p>L'ERUN TNE administre les inscriptions des enseignants dans le cadre du plan de formation TNE (inscriptions et suivis GAIA et SOFIA).</p> <p>En appui des inspecteurs des circonscriptions où il intervient, l'ERUN TNE accompagne et conseille les enseignants, directeurs, formateurs et équipes de circonscriptions sur des usages raisonnés du numérique éducatif.</p> <p>Aux côtés des ERUN des circonscriptions, il accompagne les collectivités sur les choix d'équipements, les ressources, la maintenance, l'organisation des locaux et la rédaction de projets. Il travaille avec les différents partenaires du numérique éducatif (DRANE, DSI, ...) pour accompagner l'évolution des usages numériques scolaires.</p>
	<b>FONCTIONS</b>	L'enseignant référent pour les usages du numérique est un enseignant du premier degré, exerçant à temps plein sur le territoire départemental, déchargé de son service d'enseignement.
	<b>QUALIFICATIONS REQUISES</b>	Le CAFIPEMF est vivement recommandé.
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>AFFECTATION ET SECTEUR D'INTERVENTION</b>	Affecté à la DSDEN13, l'ERUN TNE intervient sur le territoire départemental des Bouches du Rhône. Le poste à profil ne sera attribué qu'à titre provisoire pour trois années scolaires.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	<b>CONTACTS</b>	L'IEN pilote du groupe départemental pour le Numérique éducatif : <a href="mailto:ce.i-en-num13@ac-aix-marseille.fr">ce.i-en-num13@ac-aix-marseille.fr</a> L'A-DASEN : <a href="mailto:ce.i-en13@ac-aix-marseille.fr">ce.i-en13@ac-aix-marseille.fr</a>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

		PAP2024-041-COORDO REP+_ FORM REP+
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Coordonnateur REP+ secteur collègue Elsa Triolet 50%</b> <b>Formateur académique éducation prioritaire (FAEP) 50%</b> Circonscription Marseille Estaque
	<b>PLACE DU POSTE</b>	<u>Coordonnateur REP+ :</u> Le poste est placé sous l'autorité conjointe des co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire renforcé (inspecteur du premier degré, IEN Marseille Estaque et chef d'établissement, collègue Elsa Triolet).  <u>FAEP :</u> Le poste est placé sous l'autorité de la correspondante académique éducation prioritaire auprès du recteur et de l'A-Dasen des Bouches-du-Rhône. Le formateur REP+ travaille en étroite collaboration avec les co-pilotes des réseaux d'éducation prioritaire qu'il accompagne, réseaux Elsa Triolet et Henri Barnier, et avec les équipes de la circonscription qu'ils recouvrent, IEN Marseille Estaque.
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	<u>Coordonnateur REP+ :</u> La fonction de coordonnateur a été créée afin de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collègue et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement.  <u>FAEP :</u> Circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014 Circulaire n°2016-148 du 18-10-2016
	<b>MISSIONS</b>	<u>Coordonnateur REP+ :</u> Le coordonnateur est particulièrement chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées par les co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire, en lien avec l'IA-IPR référent.  <u>FAEP :</u> Le FAEP participe à la mise en œuvre des axes du référentiel de l'Éducation Prioritaire et de la politique académique.  Les missions sont précisées dans une lettre de mission individuelle actualisée chaque année et font l'objet d'un rapport d'activité annuel.
	<b>FONCTIONS</b>	<u>Coordonnateur REP+ :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir des liaisons fonctionnelles entre les cycles (1er et 2nd degrés).</li> <li>- Accompagner les équipes d'école et de collègue.</li> <li>- Suivre et accompagner l'évaluation du projet du réseau.</li> <li>- Aider à l'organisation et l'animation pédagogique des réseaux.</li> <li>- Aider à l'organisation et au suivi des journées de formation/concertation REP+.</li> <li>- Elaborer et diffuser des documents de travail, instruire et suivre les dossiers, organiser les réunions institutionnelles.</li> <li>- Assurer la circulation de l'information relative à l'éducation prioritaire.</li> <li>- Actualiser et suivre les liaisons avec les partenaires (services de l'Etat, collectivités locales, associations...) en particulier dans le cadre de la Politique de la Ville.</li> <li>- Suivre des actions d'accompagnement à la scolarité.</li> </ul> <u>FAEP :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer, préparer, animer et assurer le suivi d'actions de formation et d'accompagnement auprès des équipes de l'éducation prioritaire, 1er et 2nd degrés, selon les demandes émanant des copilotes des réseaux, en lien avec l'offre de formation REP+ au plan académique de formation et les axes définis à l'échelle départementale (notamment suivi des 100% réussite et des liaisons intercycles et interdegrés)</li> <li>- Mettre en œuvre des actions inscrites au plan de formation de l'éducation prioritaire et dans la politique académique des réseaux écoles-établissements.</li> <li>- Produire et partager des ressources et des expérimentations sur le site académique EP.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer aux temps de travail collectifs et aux instances dans le 1er et le 2nd degré.</li> <li>- Participer aux temps de concertation entre formateurs académiques éducation prioritaire, correspondante académique de l'éducation prioritaire, chargé de mission éducation prioritaire et enseignants chercheurs de l'INSPE.</li> <li>- Participer à des événements départementaux, académiques et interacadémiques en lien avec l'éducation prioritaire.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<p><u>Coordonnateur REP+ :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du fonctionnement du système éducatif 1er degré comme 2nd degré.</li> <li>- Capacité à travailler en équipe.</li> <li>- Capacité à coopérer avec des personnels de statuts et missions variés.</li> <li>- Savoir adopter le bon positionnement.</li> <li>- Avoir une très bonne maîtrise des outils numériques.</li> </ul> <p><u>FAEP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Expertise en pédagogie et didactique notamment sur les fondamentaux.</li> <li>- Compétences relationnelles.</li> <li>- Compétences organisationnelles.</li> <li>- Maîtrise des techniques informatiques et de communication.</li> <li>- Disponibilité attendue.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Bonne expérience en éducation prioritaire souhaitée. La détention d'un CAFIPEMF généraliste ou avec option est recommandée.
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	<b>CONTACT</b>	<a href="mailto:odile.aubert@ac-aix-marseille.fr">odile.aubert@ac-aix-marseille.fr</a> <a href="mailto:stephane.ferraioli@ac-aix-marseille.fr">stephane.ferraioli@ac-aix-marseille.fr</a> IEN Estaque : <a href="mailto:ce.0131300t@ac-aix-marseille.fr">ce.0131300t@ac-aix-marseille.fr</a>



## FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	<b>PAP2024-009-MDPH</b>
	INTITULE DU POSTE	<b>Enseignant correspondant de scolarisation à la MDPH 13</b>
	PLACE DU POSTE	<p>En application de la loi du 11 février 2005 concernant les personnes handicapées, et au décret n°1587 du 19 décembre 2005 relatif à la MDPH, il est prévu la mise à disposition de personnels enseignants pour la contribution de l'Etat au fonctionnement de la MDPH.</p> <p>Le poste est placé au sein de la MDPH des Bouches-du-Rhône située au 4 quai d'Arenc - 13304 Marseille Cedex 2.</p>
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Par convention, le Directeur Académique met à disposition de la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (MDPH) du personnel pour contribuer au fonctionnement de cette institution.
	MISSIONS	Sous l'autorité fonctionnelle de la Directrice de la MDPH, l'enseignant est chargé d'apporter son expertise dans le traitement des dossiers enfants ou adolescents à soumettre à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
	FONCTIONS	<p><u>Expert sur l'évaluation des besoins des enfants et jeunes en situation de handicap, le correspondant de scolarisation est amené à :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer les dossiers pour le passage en évaluation.</li> <li>- Participer et animer des équipes pluridisciplinaires de la MDPH.</li> <li>- Apporter son expertise relative à la scolarisation des enfants en situation de handicap afin de définir les projets personnalisés de scolarisation.</li> <li>- Participer à la saisie des plans d'aide des dossiers examinés par les équipes d'évaluation.</li> <li>- Travailler avec les responsables de dossiers.</li> <li>- Veiller à la cohérence des décisions.</li> <li>- Participer aux réunions et forums.</li> <li>- Participer à la demande, au traitement des dossiers complexes ou RAPT.</li> </ul>
	COMPETENCES	<p><u>Afin de mener à bien ses missions, le correspondant de scolarisation doit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir le sens du service public.</li> <li>- Avoir une bonne connaissance du système éducatif en général, du champ de l'ASH en particulier, de la politique nationale et de la législation concernant les personnes en situation de handicap, en particulier sur les questions de scolarisation.</li> <li>- Avoir une bonne connaissance des secteurs médico-sociaux et de santé.</li> <li>- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique : traitement de textes, tableur, courrier électronique, internet.</li> <li>- Avoir une bonne capacité de communication, d'écoute et d'adaptabilité dans la relation permettant le travail en équipe et en partenariat.</li> <li>- Avoir des qualités de rigueur et d'organisation.</li> </ul>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre titulaire du CAPPEI ou équivalent.</li> <li>- Avoir pris connaissance des spécificités du poste.</li> </ul> <p>Une prise de contact préalable avec la MDPH est fortement recommandée.</p>
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	<p>Exigences horaires : règlement MDPH, régime horaire des 1607 heures annuelles pour les enseignants non devant élèves.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- congés annuels de 54 jours,</li> <li>- 36H40 et pointage.</li> </ul> <p>Présence nécessaire le jour de CDAPH.</p>
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches - du-Rhône.
	CONTACT	Mme BASSET, IEN CT ASH – <a href="mailto:ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr">ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr</a>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	<b>PAP2024-010-MDPH</b>
	INTITULE DU POSTE	<b>Enseignant correspondant de scolarisation à la MDPH 13</b>
	PLACE DU POSTE	<p>En application de la loi du 11 février 2005 concernant les personnes handicapées, et au décret n°1587 du 19 décembre 2005 relatif à la MDPH, il est prévu la mise à disposition de personnels enseignants pour la contribution de l'Etat au fonctionnement de la MDPH.</p> <p>Le poste est placé au sein de la MDPH des Bouches-du-Rhône située au 4 quai d'Arenc - 13304 Marseille Cedex 2.</p>
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Par convention, le Directeur Académique met à disposition de la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap (MDPH) du personnel pour contribuer au fonctionnement de cette institution.
	MISSIONS	Sous l'autorité fonctionnelle de la Directrice de la MDPH, l'enseignant est chargé d'apporter son expertise dans le traitement des dossiers enfants ou adolescents à soumettre à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
	FONCTIONS	<p><u>Expert sur l'évaluation des besoins des enfants et jeunes en situation de handicap, le correspondant de scolarisation est amené à :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer les dossiers pour le passage en évaluation.</li> <li>- Participer et animer des équipes pluridisciplinaires de la MDPH.</li> <li>- Apporter son expertise relative à la scolarisation des enfants en situation de handicap afin de définir les projets personnalisés de scolarisation.</li> <li>- Participer à la saisie des plans d'aide des dossiers examinés par les équipes d'évaluation.</li> <li>- Travailler avec les responsables de dossiers.</li> <li>- Veiller à la cohérence des décisions.</li> <li>- Participer aux réunions et forums.</li> <li>- Participer à la demande, au traitement des dossiers complexes ou RAPT.</li> </ul>
	COMPETENCES	<p><u>Afin de mener à bien ses missions, le correspondant de scolarisation doit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir le sens du service public.</li> <li>- Avoir une bonne connaissance du système éducatif en général, du champ de l'ASH en particulier, de la politique nationale et de la législation concernant les personnes en situation de handicap, en particulier sur les questions de scolarisation.</li> <li>- Avoir une bonne connaissance des secteurs médico-sociaux et de santé.</li> <li>- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique : traitement de textes, tableur, courrier électronique, internet.</li> <li>- Avoir une bonne capacité de communication, d'écoute et d'adaptabilité dans la relation permettant le travail en équipe et en partenariat.</li> <li>- Avoir des qualités de rigueur et d'organisation.</li> </ul>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre titulaire du CAPPEI ou équivalent.</li> <li>- Avoir pris connaissance des spécificités du poste.</li> </ul> <p>Une prise de contact préalable avec la MDPH est fortement recommandée.</p>
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	<p>Exigences horaires : règlement MDPH, régime horaire des 1607 heures annuelles pour les enseignants non devant élèves.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- congés annuels de 54 jours,</li> <li>- 36H40 et pointage.</li> </ul> <p>Présence nécessaire le jour de CDAPH.</p>
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches - du-Rhône.
	CONTACT	Mme BASSET, IEN CT ASH – <a href="mailto:ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr">ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr</a>



## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2024-011-CPUE IME LE COLOMBIER</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Coordonnateur pédagogique d'une unité d'enseignement en établissement médico-social</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Ce poste est implanté à l'IME du Colombier, à La Roque d'Anthéron.
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Le coordonnateur pédagogique organise et anime, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement, les actions de l'unité d'enseignement, en collaboration avec les autres cadres du service ou de l'établissement médico-social.
	<b>MISSIONS</b>	<p>Il organise le service hebdomadaire des enseignants de l'unité d'enseignement. Pour chaque année scolaire, il élabore une proposition d'organisation des groupes d'élèves et la soumet au directeur pour validation.</p> <p>Il articule les interventions des enseignants pour soutenir la scolarisation des élèves au sein même de l'établissement ou dans leur établissement scolaire, en lien avec les responsables de ces établissements.</p> <p>Il contribue au déroulement des parcours de formation des élèves dans l'UE, en lien avec l'enseignant référent pour la scolarisation des élèves en SH (participe aux ESS d'orientation).</p> <p>Il doit veiller à ce que chaque famille ait une information suffisante et claire sur le parcours scolaire de son enfant.</p> <p>Il accompagne la mise en place et le suivi des différentes unités d'enseignement externalisées et impulse une dynamique d'inclusions.</p>
	<b>FONCTIONS</b>	<p>Il est l'interface entre l'équipe pédagogique de l'Unité d'Enseignement (UE) et l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement (éducative et thérapeutique).</p> <p>Il accueille et rencontre les familles avec l'équipe pédagogique de l'UE.</p> <p>Il sollicite le directeur pour des aménagements éventuels : effectifs, transports, sorties, ...</p> <p>Il anime, impulse et assure la mise en oeuvre du projet pédagogique.</p> <p>Il rédige les conventions relatives à tout accueil scolaire en dehors de l'unité d'enseignement de l'établissement en lien avec le directeur.</p> <p>Il participe aux réunions de coordination avec les autres chefs de service de l'établissement.</p> <p>Il travaille en relation étroite avec la circonscription ASH.</p>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire preuve de compétences dans la gestion et l'animation d'une équipe.</li> <li>- Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.</li> <li>- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale.</li> <li>- Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires.</li> <li>- Maîtriser l'outil informatique (word, excel, messagerie électronique).</li> <li>- Faire preuve de dynamisme et de disponibilité.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	L'enseignant devra être titulaire d'un CAPPEI ou équivalent.
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service des enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches - du-Rhône.
	<b>CONTACT</b>	IEN ASH responsable du dossier : Mme Attila IEN ASH Ouest ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr 04 88 49 10 81

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2024-012-CPUE ITEP MOISSONS NOUVELLES</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Coordonnateur pédagogique d'une unité d'enseignement en établissement médico-social</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Ce poste est implanté à l'ITEP Moissons-Nouvelles, Saint-Yves, à Aix-en-Provence..
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Le coordonnateur pédagogique organise et anime, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement, les actions de l'unité d'enseignement, en collaboration avec les autres cadres du service ou de l'établissement médico-social.
	<b>MISSIONS</b>	<p>Il organise le service hebdomadaire des enseignants de l'unité d'enseignement. Pour chaque année scolaire, il élabore une proposition d'organisation des groupes d'élèves et la soumet au directeur pour validation.</p> <p>Il articule les interventions des enseignants pour soutenir la scolarisation des élèves au sein même de l'établissement ou dans leur établissement scolaire, en lien avec les responsables de ces établissements.</p> <p>Il contribue au déroulement des parcours de formation des élèves dans l'UE, en lien avec l'enseignant référent pour la scolarisation des élèves en SH (participe aux ESS d'orientation).</p> <p>Il doit veiller à ce que chaque famille ait une information suffisante et claire sur le parcours scolaire de son enfant.</p> <p>Il accompagne la mise en place et le suivi des différentes unités d'enseignement externalisées et impulse une dynamique d'inclusions.</p>
	<b>FONCTIONS</b>	<p>Il est l'interface entre l'équipe pédagogique de l'Unité d'Enseignement (UE) et l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement (éducative et thérapeutique).</p> <p>Il accueille et rencontre les familles avec l'équipe pédagogique de l'UE.</p> <p>Il sollicite le directeur pour des aménagements éventuels : effectifs, transports, sorties, ...</p> <p>Il anime, impulse et assure la mise en œuvre du projet pédagogique.</p> <p>Il rédige les conventions relatives à tout accueil scolaire en dehors de l'unité d'enseignement de l'établissement en lien avec le directeur.</p> <p>Il participe aux réunions de coordination avec les autres chefs de service de l'établissement.</p> <p>Il travaille en relation étroite avec la circonscription ASH.</p>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire preuve de compétences dans la gestion et l'animation d'une équipe.</li> <li>- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.</li> <li>- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale.</li> <li>- Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires.</li> <li>- Maîtriser l'outil informatique (word, excel, messagerie électronique).</li> <li>- Faire preuve de dynamisme et de disponibilité.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	L'enseignant devra être titulaire d'un CAPPEI ou équivalent.
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service des enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et 2 <sup>nd</sup> degré non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches - du-Rhône.
	<b>CONTACT</b>	IEN ASH responsable du dossier : Mme Attila IEN ASH Ouest ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr 04 88 49 10 81

## FICHE DE POSTE A PROFIL

FICHE DE POSTE A PROFIL		
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2024-013-ERSEH SEI ULIS SEGPA</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	Enseignant référent chargé des affectations des élèves en ULIS et en SEGPA
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le poste est implanté au sein du service de l'école inclusive et rattaché au conseiller technique ASH13. Le titulaire du poste exerce sous l'autorité conjointe du CTASH et de l'IEN chargé du dossier départemental ULIS ou SEGPA.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	La spécificité du travail d'orientation et d'affectation en ULIS et en SEGPA nécessite, au sein du SEI en charge de l'affectation des élèves dans ces dispositifs, l'installation de spécialistes de l'ASH.
	<b>MISSIONS</b>	<p>Sous l'autorité du conseiller technique départemental et des IEN ASH, l'enseignant est chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'organiser et préparer les sous commissions de la CDOEA du département,</li> <li>- de suivre les affectations dans les SEGPA du département,</li> <li>- de suivre les affectations dans les ULIS du département.</li> </ul> <p>La répartition des tâches au sein de la cellule ASH est organisée par le conseiller technique départemental.</p>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- accompagner les équipes pédagogiques dans l'orientation des élèves en SEGPA et ULIS,</li> <li>- réaliser les affectations en SEGPA et ULIS,</li> <li>- suivre les capacités d'accueil des établissements</li> <li>- communiquer autant que de besoins avec les familles, les directeurs d'école, les chefs d'établissements et les enseignants référents de scolarité de la MDPH.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise des outils bureautiques</li> <li>- Capacités relationnelles avec les familles et les chefs d'établissement</li> <li>- Capacité d'organisation</li> <li>- Discrétion professionnelle</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Les candidats devront être titulaires du CAPPEI ou équivalent
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service enseignant non devant élèves.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches - du-Rhône.
	<b>CONTACT</b>	Mme BASSET, IEN CT ASH – <a href="mailto:ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr">ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr</a>

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2024-014-UEE CLG POUR EEAP</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant en UEEP (Unité externalisée pour adolescents polyhandicapés)</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	L'UEEP est implantée au sein du collège GIONO à Marseille 13.
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	<p>L'UEEP est un dispositif médico-social accueillant en collège des enfants et adolescents polyhandicapés.</p> <p>Les enfants accueillis et accompagnés par les EEAP (5 établissements de Marseille), qui pourront bénéficier d'une scolarisation en unité d'enseignement délocalisée, au collège se caractérisent par une grande hétérogénéité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- interpersonnelle, de par leur âge (de 12 à 16 ans), leurs capacités motrices, sensorielles et cognitives, leur mode de communication (verbale, gestuelle, pictographique), et leur rythme (fatigabilité plus ou moins importante, rapidité d'acquisition de nouveaux apprentissages, etc.) ;</li> <li>- intra-personnelle, de par des rythmes et niveaux de développement et d'acquisition différents pour un même enfant selon les domaines de compétence.</li> </ul>
	<b>MISSIONS</b>	<p>Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et l'autorité fonctionnelle des chefs de service, l'enseignant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- assure les temps d'enseignement et coordonne l'unité, selon les modalités définies par l'équipe pluridisciplinaire ;</li> <li>- formalise, après évaluation, une pédagogie adaptée et des parcours individualisés.</li> </ul> <p>Il est membre à part entière de l'équipe pluridisciplinaire de chacune des structures (avec pédopsychiatres, psychologues, éducateurs, etc.) et participe aux réunions institutionnelles, de synthèse, de fonctionnement.</p>
	<b>FONCTIONS</b>	L'enseignant assure les temps d'enseignement et coordonne l'unité, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'EMS et l'autorité pédagogique de l'IEN ASH.
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler en équipe.</li> <li>- Posséder une expérience d'enseignement avec des enfants présentant des troubles.</li> <li>- Mettre en œuvre des modalités et des outils d'évaluation et/ou d'observations adaptées.</li> <li>- Mettre en œuvre des modalités de travail adaptées aux spécificités de chaque enfant.</li> </ul>
	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPPEI ou équivalent).
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches - du-Rhône.
	<b>CONTACT</b>	IEN ASH responsable du dossier : Mme Attila IEN ASH Ouest <a href="mailto:ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr">ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr</a> 04 88 49 10 81

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP2024-015-UEEA SALON</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant en : Unité d'enseignement autisme en élémentaire UEEA</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Ce dispositif est implanté dans l'écoles suivante : UEEA- École élémentaire Saint-Norbert, Salon-de-Provence(IME LES CYPRES-AGAPEI)
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	<p>L'unité d'enseignement autisme en élémentaire (UEEA) est un dispositif accueillant 10 élèves ayant un diagnostic d'autisme et n'étant pas suffisamment autonomes pour être scolarisés en classe ordinaire.</p> <p>Ce dispositif relève du droit commun mais est adossé à un établissement médico-social :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4ème plan autisme (2018-2022)</li> <li>- Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/DGS/CNSA/2019/44 SDR4 du 25 février 2019 relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles neuro-développementaux 2018-2022</li> </ul>
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre les temps d'enseignement.</li> <li>- Assurer la coordination pédagogique de l'unité d'enseignement</li> <li>- Assurer la cohérence des projets personnalisés de scolarisation (PPS).</li> <li>- Partager, avec l'équipe du service médico-social un langage et des outils de réflexion communs.</li> <li>- Participer, avec l'équipe du service médico-social, aux évaluations et régulations du projet de l'enfant.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- a une très bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA),</li> <li>- sait travailler en équipe, en étroite partenariat avec les services médico-sociaux,</li> <li>- développe un niveau d'enseignement expert, adapté aux troubles du spectre autistique (TSA),</li> <li>- assure le pilotage du dispositif et est en capacité de développer les projets d'inclusion des élèves dans les classes de l'école élémentaire en concertation avec l'équipe enseignante.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPPEI ou équivalent).
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire et avis du supérieur.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches - du-Rhône.
	<b>CONTACT</b>	<p>IEN ASH responsable du dossier :</p> <p>Mme Attila IEN ASH Ouest <a href="mailto:ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr">ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr</a> 04 88 49 10 81</p>